

Conseil municipal du 03/06/2023 à 17h00

Présents : Alix BLANCHON, Anne-Marie GRANZOTTO, Marie EMBRY, Philippe BUGAREL, Nicolas LESSIEUX, Anaïs BERRAN-LEBOSSÉ, Johan EVADE, Isabelle COUTUREAU

Procurations :

Stéphanie CERENE a donné son pouvoir à Isabelle COUTUREAU

Hélène DELMAS a donné son pouvoir à Alix BLANCHON

Damien MONTAGNE a donné son pouvoir à Anne-Marie GRANZOTTO

Secrétaire de séance : Johan EVADE

Approbation du PV de la séance du 15 avril 2023

- Discussions sur les écarts entre le compte rendu de la secrétaire du précédent conseil municipal et celui présenté lors de la séance du jour
- Discussions sur les erreurs contenues dans le précédent PV qui ont conduit à sa correction
- Clarification du rôle du secrétaire de séance dans la validation du procès-verbal :
 - Rappel que c'est au conseil municipal d'approuver le procès-verbal
 - Le secrétaire est uniquement responsable de la prise de notes en séance
 - Il a été noté que l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales stipule que le secrétaire de séance est responsable de la rédaction du procès-verbal. Ce point a été souligné par plusieurs conseillers, qui ont refusé d'approuver le PV en l'absence de validation de la version finale par la secrétaire de séance.
- Suggestion d'amélioration de la communication pendant la période de rédaction du procès verbal

Vote :

- Abstention (1) : Marie EMBRY
- Contre (4) : Anne-Marie GRANZOTTO, Damien MONTAGNE, Alix BLANCHON, Hélène DELMAS
- Pour (6) : Philippe BUGAREL, Nicolas LESSIEUX, Anaïs BERRAN-LEBOSSÉ, Johan EVADE, Isabelle COUTUREAU, Stéphanie CERENE

Taxe d'aménagement: modalités de reversement à la communauté des communes

Proposition de reversement de la recette communale de la taxe d'aménagement pour financer un poste de Coordonnateur du Contrat Local de Santé, à la demande de la communauté de communes.

Le coût du reversement, estimé à environ 25 000 €, représenterait la moitié du salaire et des frais d'installation du coordonnateur (50 000 €), avec une contribution annuelle de chaque commune

d'environ 50 € correspondant à 9% de la recette de taxe d'aménagement. Le premier versement serait prévu pour 2025.

Proposition de vote sur le transfert de ces 9% de la recette de taxe d'aménagement à la communauté de communes pour financer ce poste, avec un engagement valable jusqu'à la fin du mandat.

Explication des objectifs et des tâches du coordonnateur de santé, en charge de la coordination des installations médicales et des actions de santé locales.

Vote : favorable à l'unanimité

Accroissement temporaire d'activité saisonnier

Le point discuté en séance concernait l'accroissement temporaire d'activité saisonnier pour notre employé communal. Depuis plusieurs années, le travail de l'employé communal est devenu incontournable et indispensable. Il a été décidé de créer un poste permanent pour cet employé et de le titulariser.

La titularisation se fera après une année de stage. Cependant, en raison du délai de publication de 8 semaines nécessaire pour la création du poste, un contrat d'accroissement temporaire d'activité saisonnier doit être établi. Cela permettra de faire la transition vers la titularisation.

La création du poste et la titularisation ne nécessiteront pas de changement de salaire. La titularisation garantit un emploi stable, contrairement aux contrats à durée déterminée précédents. La durée hebdomadaire de travail reste de 10 heures.

Vote :

- Abstention (1) : Hélène DELMAS
- Contre (0)
- Pour (10): Alix BLANCHON, Anne-Marie GRANZOTTO, Marie EMBRY, Philippe BUGAREL, Nicolas LESSIEUX, Anaïs BERRAN-LEBOSSE, Johan EVADE, Isabelle COUTUREAU, Stéphanie CERENE, Damien MONTAGNE

Création de poste Adjoint Technique

Le point discuté en séance portait sur la création d'un poste permanent d'adjoint technique territorial à l'issue des 8 semaines du contrat d'accroissement temporaire d'activité saisonnier.

Il s'agit du poste actuel de l'employé communal, avec les mêmes prérogatives. En créant le poste d'adjoint technique, il permettra de se conformer aux catégories administratives. Le changement de terminologie ne devrait pas avoir d'impact sur la grille salariale ou les responsabilités de l'employé.

Vote :

- Abstention (1) : Hélène DELMAS
- Contre (0)

- Pour (10): Alix BLANCHON, Anne-Marie GRANZOTTO, Marie EMBRY, Philippe BUGAREL, Nicolas LESSIEUX, Anaïs BERRAN-LEBOSSÉ, Johan EVADE, Isabelle COUTUREAU, Stéphanie CERENE, Damien MONTAGNE

Délibération concernant les contributions aux dépenses de scolarité de la Providence.

Un enfant de la commune fréquente l'école de la Providence. Pour se rapprocher de ce que donnent d'autres communes et suite à l'inflation, il a été proposé d'augmenter la contribution de la commune aux frais de scolarité de 750 à 800€ par enfant.

Vote : favorable à l'unanimité

Questions diverses

Observations de la commune concernant le zonage

Le point abordé concernait les observations de la commune concernant le zonage des zones constructibles dans le cadre de l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Il a été mentionné que des zones constructibles ont été récupérées dans les lieux-dits Lasserre et En Malaise, avec la création d'une nouvelle zone constructible par le bureau d'études.

Il a été rappelé la volonté de la commune de ne pas étendre le périmètre et de conserver la carte communale existante. Lors de la prochaine réunion de conférence des maires, le sujet sera abordé et ensuite le PLUI devra être approuvé par le conseil communautaire et le préfet. L'approbation du préfet est attendue pour le mois d'août.

Actions pour le Territoire Engagé Nature (TEN)

Discussions sur le renouvellement de l'engagement en tant que Territoire Engagé Nature (TEN) pour la préservation de la biodiversité. Il y a trois actions simples à mettre en place :

- Réduction de l'éclairage nocturne en désactivant les deux lampadaires de la place principale, à l'exception du carrefour
- Désimperméabilisation des sols en enlevant les bordures en béton pour favoriser l'absorption naturelle de l'eau par le sol.
- Plantation des arbres et des haies pour favoriser la végétalisation. Ces mesures visent à réduire les risques d'inondation et à favoriser la biodiversité.

Plusieurs conseillers ont manifesté des doutes quant à la pertinence de l'enlèvement des bordures en béton.

18h00 : Départ de Philippe BUGAREL

Fête de la nature

La prochaine fête de la nature aura lieu le samedi 10 juin 2023 dans le jardin partagé. Le programme est disponible sur le site de la mairie. Les membres du conseil municipal sont invités à se joindre à l'événement.

Alix soulève des interrogations concernant le jardin partagé et sa participation. Elle exprime des doutes sur les modalités d'accès au jardin et son entretien par l'employé communal. Réponse : le jardin est ouvert à tous et à tout moment. L'employé communal n'a pas pour mission de s'occuper du jardin. Il est rappelé que les portes de la mairie sont ouvertes pour toutes questions sur son fonctionnement.

Le sujet du récupérateur d'eau est également abordé, avec des commentaires positifs sur son succès auprès des habitants du village. Anne-Marie informe qu'elle n'a pas reçu le mail d'inscription pour l'attribution d'un récupérateur. La question de la communication et de la distribution de documents dans les boîtes aux lettres est soulevée. Réponse : les personnes intéressées par les communications de la mairie ont toutes fourni leur adresse mail.

18h10 : Départ d'Anne-Marie GRANZOTTO

Compte rendu de réunion « Sensibilisation risques cybersécurité »

Le dernier point abordé concerne une réunion de sensibilisation aux risques liés à l'usage du numérique dans les collectivités. Alix partage les informations qu'elle a recueillies lors de cette réunion. Il est mentionné qu'il y a eu de nombreuses procédures de cyberattaques enregistrées en gendarmerie en 2022, avec probablement deux à trois fois plus de victimes non déclarées. Les cyberattaques comprennent notamment des attaques de rançongiciels, où les attaquants rendent illisible le contenu des ordinateurs et demandent une rançon pour le rétablir. La gendarmerie recommande de ne pas céder au chantage et d'engager des procédures de plainte.

Il est conseillé de sécuriser les systèmes, d'installer des antivirus, de se préparer à d'éventuelles attaques et de mettre en place un plan de crise. Il est également souligné l'importance de se former et d'adopter de bonnes pratiques en matière de gestion des mots de passe, de sauvegardes et de sécurité des transferts par clé usb entre PC personnel et PC de la mairie.

L'adresse mail de la mairie est également évoquée, suggérant d'utiliser le nom de domaine @lefalga.fr pour renforcer la sécurité et éviter les usurpations d'identité.

Enfin, la nécessité d'une formation plus poussée dans les administrations est soulevée afin de mieux détecter les arnaques et de renforcer la cybersécurité.

18h30 : Fin de conseil